

N° 4844. CONVENTION RELATIVE AU RÉGIME FISCAL DES VÉHICULES
ROUTIERS À USAGE PRIVÉ EN CIRCULATION INTERNATIONALE.
FAITE À GENÈVE, LE 18 MAI 1956¹

RATIFICATION

Instrument déposé le :

28 mai 1965

LUXEMBOURG

(Pour prendre effet le 26 août 1965.)

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 339, p. 3; pour tous faits ultérieurs concernant cette Convention, voir les références données dans l'index cumulatif n° 4, ainsi que l'Annexe A des volumes 429, 431, 450, 467, 471, 472, 480 et 495.